






## A retenir



<b>MILDIU</b>		Le niveau risque est variable selon les secteurs. En cas de précipitations, restez très vigilants sur ce stade sensible.
<b>BLACK-ROT</b>		Pas d'évolution. Des contaminations ont pu avoir lieu. Restez très vigilants et attentifs à la météo.
<b>OIDIUM</b>		Pas d'évolution. Le stade de sensibilité maximale est atteint. Soyez vigilants.
<b>FLAVESCENCE DOREE</b>		Le premier traitement obligatoire est en cours (entre le 5 juin et le 15 juin 2026).

Annexes : [Liste des mesures alternatives et prophylactiques en viticulture](#)  
[Note technique commune vigne 2026](#)

## METEO

### • Météo de ces derniers jours

Nous avons enregistré de précipitations en milieu de semaine dernière. L'humidité a été constante toute la journée de jeudi. Les températures assez fraîches sont progressivement remontées avec le retour du soleil.

Station	Précipitations (mm)							Cumul 7 derniers jours	Cumul depuis maturité moyenne de la masse des œufs en Midi Pyrénées (07/04/26)
	lundi 1 juin 2026	mardi 2 juin 2026	mercredi 3 juin 2026	jeudi 4 juin 2026	vendredi 5 juin 2026	samedi 6 juin 2026	dimanche 7 juin 2026		
Balsac (radar)	0	3.1	0.4	23.1	0.1	0	0	26.7	138.5
Compeyre (radar)	0	2.4	0.4	16.8	0	0	0	19.6	132.8
Marcillac (radar)	0	4.6	0	25.2	0.1	0	0	29.9	164.4

Directeur de publication :








Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicor cave de  
Valady

**écophyto**  
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos




Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

• **Prévisions du 9 juin au 15 juin (Source WEENAT)**

Date	mar 09/06	mer 10/06	jeu 11/06	ven 12/06	sam 13/06	dim 14/06	lun 15/06
Température (°C)	10-19	8-19	7-20	10-27	12-32	14-33	15-32
Pluie (mm)	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0
							

Le soleil va s'imposer sur les jours qui viennent. Les températures devraient monter au-dessus de 30°C.

## **STADES PHENOLOGIQUES**

			
Stades BBCH	68	71	73
Descriptif des stades	Fin floraison	Nouaison	Grain de plomb
Précoces *			
Tardives **			

Code couleur		Stade majoritaire
		Stade minoritaire

Nous constatons entre 10 et 15 jours d'avance par rapport à l'an dernier, qui était déjà une année précoce.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Éléments de biologie**

[Consulter la note de l'INRAE ICI](#)

- **Situation au vignoble**

Aucune nouvelle tache, y compris sur témoin. La situation est saine. La pluie du 4 juin a pu engendrer une contamination. Dans ce cas, les symptômes pourraient être visibles vers le 19 juin.

**Évaluation du risque :** Le stade de grande sensibilité est atteint sur les cépages les plus précoces. Restez très attentifs aux prévisions météo.

*Mesures prophylactiques :* Elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire :

*Supprimer les feuilles portant les premiers symptômes au cours de vos travaux de relevages.*



Symptômes de Black Rot sur feuille

Crédit photo : syndicat du chasselas

## MILDIOU (*PLASMOPARA VITICOLA*)

- **Éléments de biologie**

Pour plus d'informations, suivre ce lien : [Mildiou – Ephytia \(Biologie, Epidémiologie\)](#)

- **Modélisation**

**Situation au 7 juin :**

La pression a moins diminué que prévu, le risque potentiel reste fort à Marcillac et faible sur les autres points considérés. Des contaminations épidémiques ont été modélisées le 4 juin sur Marcillac par potentiel système. Aucune extériorisation de symptômes n'était attendue.

**Simulation au 15 juin :**

La pression poursuit sa baisse, le risque potentiel sera faible sur tous les secteurs à J+7. Les cumuls nécessaires pour entraîner des contaminations épidémiques sont en baisse : toujours 3mm à Marcillac, mais autour de 40mm par ailleurs. Les extériorisations des contaminations ayant pu avoir lieu le 4 juin sont attendues après 12 jours d'incubation.



Mildiou sur grappe – Rot Gris.

Crédit photo : Syndicat du Chasselas

- **Situation au vignoble**

De rares symptômes sur grappes ont été observés sur une parcelle de Cabernet au Fel. Ailleurs la situation est saine.

**Évaluation du risque** : La vigne reste à un stade de très grande sensibilité. Le risque est variable selon les secteurs : il est fort à Marcillac et faible sur les autres secteurs. Restez très attentifs aux prévisions météo car des contaminations sont possibles.



*Techniques alternatives* : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle [en cliquant ICI](#).

## OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

- **Facteurs influençant le développement du champignon de biologie**

Source Ephytia INRAE consultable [ICI](#)

Ce champignon ne nécessite pas d'eau liquide pour germer et se développer, cependant il requiert une hygrométrie élevée et une faible luminosité. C'est pourquoi, **il affectionne les vignes vigoureuses** dans lesquelles la lumière pénètre moins bien.

Les spores germent en conditions naturelles à des températures comprises entre 4°C et 35-40°C, avec un optimum de l'ordre de 20 à 25°C. La germination s'initie en 1 à 2 heures.

**Les humidités relatives élevées sont favorables** au développement du champignon. Il en est de même pour les pluies fines, contrairement aux pluies importantes qui assurent un lessivage des conidies.

**Le vent favorise la dissémination des conidies** et permet de limiter les températures estivales. Des vents importants (3m/s) sont nécessaires pour assurer la dispersion des spores.

- **Situation au vignoble**

Pas d'évolution. La situation est saine sur l'ensemble du vignoble.

**Évaluation du risque** : Le stade actuel est très sensible et les conditions sont très favorables. Soyez extrêmement vigilants.

Il y a une grande disparité de sensibilité selon les cépages. Portez une **attention particulière** sur les **cépages sensibles** et dans les **zones à historique oïdium**.



*Techniques alternatives* : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle [en cliquant ici](#).



Symptôme d'oïdium sur baies

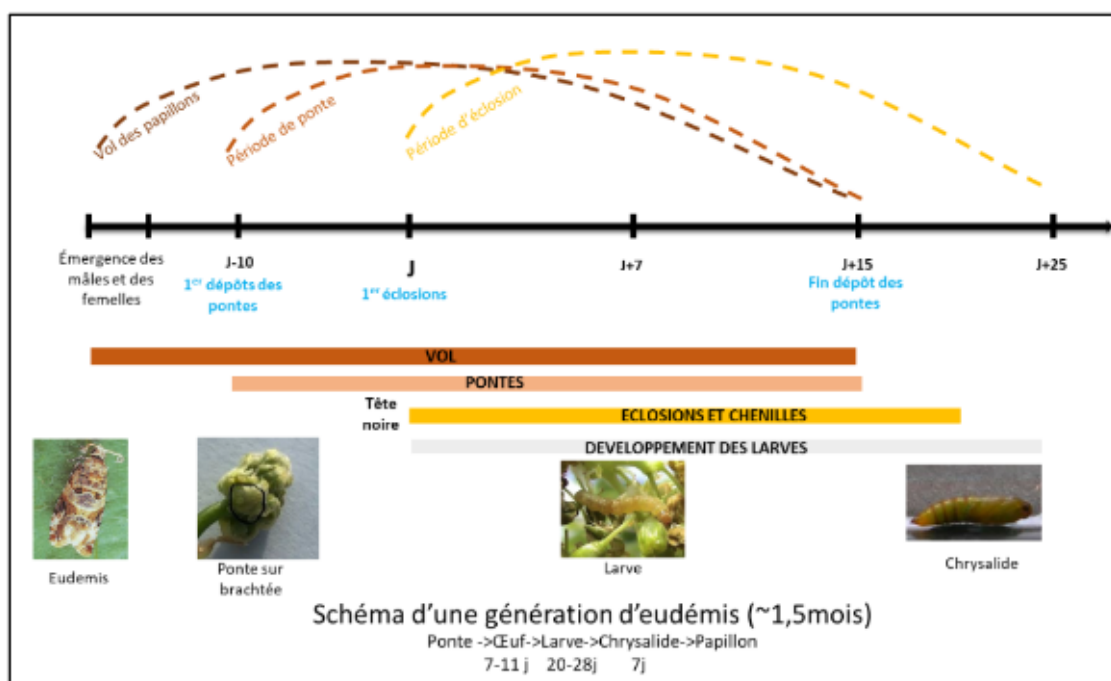
Crédit Photo : INRAE

# VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

## • Éléments de biologie

Source Ephytia

Les adultes s'accouplent et les femelles pondent leurs oeufs de 2<sup>e</sup> génération isolément sur les baies vertes en cours de formation. L'oeuf incube durant une dizaine de jours avant de voir l'éclosion d'une jeune chenille. En deuxième génération, la chenille présente un stade errant, dit « stade baladeur » de moins de 24 h après lequel elle perce une baie, approximativement au stade phénologique « petits pois ». Elle y forme une galerie sous l'épiderme, à l'intérieur de laquelle elle va se développer. La chenille pourra s'attaquer aux baies voisines formant ainsi un foyer de 3 à 5 baies, appelé « perforation ». Ces foyers sont bien visibles en fin de développement par l'oxydation des tissus consommés qui prennent une teinte violacée, contrastant avec celle verte des baies. C'est lors de la formation de ces foyers et des perforations dans les baies que l'eudemis joue le rôle de vecteur à *Botrytis cinerea*. Les larves âgées sortent ensuite des baies pour aller nymphoser avant de s'envoler pour un nouvel accouplement à l'origine de la troisième génération.



## • Modélisation (EVA)

Selon le modèle nous serions au stade L5.

## • Situation au vignoble

A Millau deux papillons piégés.

Des glomérules visibles sur certains secteurs à Marcillac, parfois à des niveaux importants.

**Vous pouvez d'ores et déjà changer les capsules de vos pièges.**

*Techniques alternatives* : Dans le cadre de la confusion sexuelle, l'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures)  
<https://www.vignevin-occitania.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/>



Larve d'Eudemis et perforation d'une baie

Crédit photo : Gil BENAC – Vigneron du Vallon

# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE

## DOREE (*Scaphoidus Titanus*)

### • Element de biologie

D'après la fiche technique de l'INRAE consultable [ICI](#)

*Scaphoidus titanus* est inféodée à la seule espèce de vigne cultivée. Cet insecte présente une seule génération sexuée par an. Les femelles fécondées pondent plusieurs oeufs qui passent l'hiver en diapause (état de vie ralentie) et éclosent au printemps suivant. Les éclosions commencent dès le début de mois de mai et s'étalent sur 6 à 12 semaines. Le cycle de développement larvaire comporte 5 stades, qui se succèdent en moyenne tous les 10 jours.

Les larves se localisent principalement à la face inférieure des jeunes feuilles de la base des ceps et sur les gourmands. Cette cicadelle s'alimente préférentiellement du contenu de la sève élaborée et excrète une grande quantité de miellat.

Les adultes apparaissent entre mi-juillet et début août et restent présents au vignoble jusqu'en septembre.

De nombreux facteurs environnementaux, en particulier la température, peuvent conditionner le début et la durée des éclosions ainsi que celle des différents stades de développement. Par conséquent, les différentes étapes du cycle de vie sont susceptibles de varier selon les sites et les années.

L'acquisition et la transmission du phytoplasme se fait passivement lors de la prise alimentaire de l'insecte. Lors de son alimentation sur une plante contaminée, des phytoplasmes peuvent être absorbés via l'ingestion de sève, et se multiplier activement au niveau des cellules de l'intestin, passent dans l'hémolymphe, gagnent les glandes salivaires et s'y multiplient (**période de latence d'environ un mois**). La contamination d'une nouvelle plante saine a lieu lorsque les phytoplasmes sont excrétés avec la salive dans la sève lors d'une prise de nourriture. La cicadelle devenue infectieuse le demeurera toute sa vie mais **ne transmettra pas les phytoplasmes à sa descendance**.

Dès qu'un foyer de maladie est présent, la propagation de la maladie au sein de la parcelle se fait de proche en proche à partir de ces ceps malades au cours du déplacement des larves infectieuses. Les adultes, se déplaçant par leur capacité de vol, peuvent aller contaminer des plantes plus éloignées. Les ceps en bordure de parcelle sont les plus exposés à l'arrivée de cicadelles adultes infectieuses car ils constituent un obstacle à leurs déplacements.

Par ailleurs, soulignons que le matériel végétal contaminé destiné à la production de greffon ou de porte-greffe joue un rôle majeur dans la dispersion à longue distance de la maladie. Dans ce cas, de nouveaux foyers primaires peuvent être introduits dans le vignoble avant même que les vecteurs soient installés.

### • Situation dans les parcelles

Les éclosions observées depuis plusieurs semaines marquent un plateau depuis quelques jours

Les dates d'interventions ont été fixées par la DRAAF :

<b>T1</b>	<b>du 5 juin au 15 juin 2026</b>	<b>En cours</b>
<b>T2</b>	<b>en conventionnel : 15 jours après le T1 soit du 20 juin au 30 juin 2026</b> <b>en AB : 10 jours après le T1 soit du 15 juin au 25 juin 2026</b>	<b>Prochainement</b>

L'arrêté préfectoral 2026 est consultable [ICI](#)



Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée et respectez la dose maximale autorisée par cette AMM.

Protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs (arrêté du 20 novembre 2021) :

La vigne étant considérée comme une culture attractive (depuis la décision du Conseil d'Etat du 26 avril 2024), l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique.

Nous vous rappelons qu'aucun traitement insecticide ne peut être réalisé en présence de plantes mellifères en fleurs visitées par les pollinisateurs dans la parcelle, y compris avec des produits portant une mention abeille. **Le couvert végétal doit donc être préalablement rendu non attractif avant toute application** (par un moyen approprié tel que fauchage ou broyage ; roulage possible avec respect de la plage horaire des 5 h précisée plus bas).

Si le produit choisi :

- dispose d'une **mention abeille**
- ou détient une **autorisation explicite d'application sur culture en floraison** figurant dans son autorisation de mise sur le marché (AMM)
- ou est **utilisable en agriculture biologique** (par dérogation conformément à l'arrêté ministériel du 9 mai 2025 modifiant l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur)

Alors, l'application est possible y compris pendant la floraison de la vigne, mais uniquement dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et dans les 3 heures suivant celui-ci**.

**Sinon**, le traitement doit être réalisé en dehors de la floraison de la vigne. Si la période réglementaire de traitement coïncide avec la floraison, l'application devra être positionnée au plus près de cette période, avant ou après floraison.

Dans tous les cas, les autres conditions de l'AMM doivent être respectées.

Pour plus de renseignements :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/proteger-la-biodiversite-et-les-pollinisateurs-a4470.html>

## OBSERVATIONS



Crédit photo – Gil BENAC, Vignerons du vallon



Crédit photo – Gil BENAC, Vignerons du vallon



*Crédit photo – Gil BENAC, Vignerons du vallon*

## Annexe – Notes nationales Biodiversité – BSV (cliquer sur les images)



Produits de Biocontrôle



Résistances aux pesticides

**Prochain BSV, le 16 juin 2026**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture du Syndicat de défense du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave des vigneron du Vallon et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.